



PADMAF

Plateforme d'Accélération et
de Développement des Marchés
artistiques Francophones Pluriels

Politique de Protection des Artistes et d'Éthique Culturelle.

Célébrer la Diversité, Propulser la relève, enrichir la Francophonie).

PADMAF PLURIELS

Politique de Protection des Artistes et d'Éthique Culturelle

1. Objectif

La présente politique vise à assurer la protection, le respect et la valorisation des artistes accompagnés par PADMAF PLURIELS. Elle établit un cadre éthique garantissant des pratiques équitables, transparentes et respectueuses dans toutes les activités de l'organisme.

Elle reconnaît les artistes comme des créateurs professionnels et des détenteurs de droits culturels, dont l'intégrité, la dignité et la contribution doivent être protégées en tout temps.

2. Champ d'application

Cette politique s'applique à :

- Tous les artistes membres ou partenaires de PADMAF PLURIELS
- Le Conseil d'administration et la direction
- Les employés, contractuels et bénévoles
- Les partenaires, diffuseurs et collaborateurs externes

3. Principes fondamentaux

PADMAF PLURIELS s'engage à :

- Respecter la dignité et l'autonomie des artistes
- Protéger leurs droits moraux, artistiques et économiques
- Promouvoir des relations équitables et transparentes
- Lutter contre toute forme d'exploitation artistique ou culturelle
- Valoriser la diversité des expressions culturelles francophones

4. Droits des artistes

Les artistes accompagnés par PADMAF PLURIELS ont le droit :

- D'être traités avec respect et équité

- De voir leur travail reconnu et crédité correctement
- D'être informés clairement des conditions de diffusion et de collaboration
- De conserver leurs droits sur leurs œuvres, sauf entente contractuelle explicite
- De refuser toute utilisation non consentie de leur image, musique ou performance

5. Consentement et utilisation des œuvres

- Toute utilisation d'une œuvre, image ou performance doit faire l'objet d'un consentement préalable écrit
- Les artistes doivent être informés de l'usage prévu de leurs contenus (promotion, diffusion, catalogue, etc.)
- Aucun contenu ne peut être modifié ou utilisé hors contexte sans autorisation

6. Éthique dans la diffusion culturelle

PADMAF PLURIELS s'engage à :

- Favoriser des opportunités de diffusion équitables
- Éviter toute forme de discrimination dans la sélection des artistes
- Assurer une représentation inclusive des communautés francophones
- Promouvoir des pratiques de programmation transparentes et justes

7. Relations avec les diffuseurs et partenaires

- Les relations avec les diffuseurs doivent respecter les intérêts des artistes
- Toute entente doit être claire, écrite et validée
- PADMAF PLURIELS agit comme facilitateur et protecteur des intérêts artistiques

8. Protection contre l'exploitation

L'organisme interdit :

- L'exploitation financière injuste des artistes
- L'utilisation abusive de leur travail sans compensation appropriée

- Toute pression ou condition contractuelle inéquitable

9. Gestion des plaintes

Les artistes peuvent signaler toute situation problématique ou non conforme :

- Les plaintes sont traitées de manière confidentielle
- Une analyse interne est effectuée rapidement
- Des mesures correctives peuvent être prises par la direction ou le Conseil d'administration

10. Équité, diversité et inclusion

PADMAF PLURIELS valorise :

- La diversité des origines culturelles
- L'inclusion des artistes des communautés francophones en situation minoritaire
- L'accès équitable aux opportunités de diffusion et de développement

11. Responsabilité de l'organisme

PADMAF PLURIELS agit comme :

- un facilitateur de carrière artistique
- un protecteur des intérêts des artistes
- un intermédiaire éthique entre artistes et diffuseurs

12. Révision de la politique

Cette politique est révisée régulièrement afin de garantir son alignement avec les meilleures pratiques du secteur culturel et les exigences des bailleurs de fonds.

13. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration de PADMAF PLURIELS.

PADMAF PLURIELS – Protéger les artistes. Valoriser la création. Défendre l'éthique culturelle.



Fait a Windsor, le 12/02/2026

Jean Claude KILOZO ISSA

Président du Conseil d'Administration

Windsor Essex